

Compte rendu de séance

Séance du 31 Août 2015

L' an 2015 et le 31 Août à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : GIRAULT Martine, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, LORGEOU Hervé, SAMIN Nicolas

Excusé(s) : M. SANGLIER Emmanuel
Absent(s) : Mme MILLANA Sandra

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 24/08/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 07/09/2015

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. COULLON Jean

Complément de compte-rendu:

Madame le Maire demande le rajout de deux points : Ingenov 45 et PACT Culture 2016. Le Conseil Municipal accepte.

Après avoir donné lecture du dernier compte-rendu, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approlys : modification des membres titulaires et suppléants - D-2015-037

CLI : nomination d'un nouveau membre suppléant - D-2015-038

PACT Culture 2016 - D-2015-039

INGENOV 45 : travaux de mise en conformité du restaurant scolaire - D-2015-040

Logemloiret : complément à la délibération 2015-011 - D-2015-041

Mauregard : demande de subvention au titre de la sécurité voirie - D-2015-042

Mauregard : demande de subvention au titre des amendes de police et des produits des mines - D-2015-043

Périscolaire : convention avec la Mairie de Baule - D-2015-044

ADAP (agenda d'accessibilité programmé) : demande d'approbation - D-2015-045

- **Approlys : modification des membres titulaires et suppléants**

réf : D-2015-037

Madame le Maire explique qu'en tant que conseillère départementale, elle ne peut plus siéger à Approlys pour le compte de la Mairie de Messas. Elle doit donc démissionner de sa position de titulaire. Monsieur GONET se propose de devenir titulaire à la place de suppléant. Monsieur SAMIN propose sa candidature pour être suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les candidatures de monsieur GONET au poste de titulaire et de monsieur SAMIN à celui de suppléant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **CLI : nomination d'un nouveau membre suppléant**

réf : D-2015-038

Madame le Maire explique qu'en tant que conseillère départementale, elle ne peut plus siéger au CLI pour le compte de la Mairie de Messas. Elle doit donc démissionner de sa position de suppléante. Madame GIRAULT reste titulaire. Monsieur LORGEOU propose sa candidature pour être suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de monsieur LORGEOU au poste de suppléant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **PACT Culture 2016**

réf : D-2015-039

Madame le Maire et madame THEVOT expliquent au conseil le principe du PACT Culture 2016. Elles demandent l'approbation pour intégrer ce dispositif pour ainsi demander le soutien de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration de la commune au PACT Culture 2016 et autorise madame le Maire à signer tous documents et contrats relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **INGENOV 45 : travaux de mise en conformité du restaurant scolaire**

réf : D-2015-040

Vu le devis D2015-036 du 27 août 2015 d'INGENOV45 d'un montant de 1260 euros TTC,

Madame le Maire laisse la parole à monsieur LORGEOU.

Dans le cadre de la mise en conformité du restaurant scolaire, monsieur LORGEOU a reçu le cabinet d'études INGENOV45 pour la réalisation d'un avant-projet.

Monsieur GOSSET précise que la société API peut donner des idées quant à la gestion humaine de la cuisine.

Monsieur LORGEOU informe le conseil que les délais pour mettre en conformité le restaurant scolaire sont trop courts et que les travaux déborderont sûrement sur la prochaine année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis d'INGENOV45 d'un montant de 1260 euros TTC et autorise madame le Maire à le signer.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Logemloiret : complément à la délibération 2015-011**

réf : D-2015-041

Vu la délibération 2015-011 du 16 mars 2015 dans laquelle le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % sur la durée totale du prêt,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'engage à l'unanimité pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Mauregard : demande de subvention au titre de la sécurité voirie**

réf : D-2015-042

Madame le Maire rappelle le caractère accidentogène de la rue Mauregard.

Elle explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de sécurisation de cette rue, il est possible de demander un subvention au Conseil Départemental au titre de la sécurité voirie au taux maximal autorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la sécurité voirie et autorise madame le Maire à signer tous documents relatif à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Mauregard : demande de subvention au titre des amendes de police et des produits des mines**

réf : D-2015-043

Madame le Maire rappelle le caractère accidentogène de la rue Mauregard.

Elle explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de sécurisation de cette rue, il est possible de demander un subvention aux conseillers départementaux au titre des amendes de police et des produits des mines au taux maximal autorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès des conseillers départementaux au titre des amendes de polices, des produits des mines, et autorise madame le Maire à signer tous documents relatif à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **Périscolaire : convention avec la Mairie de Baule**

réf : D-2015-044

Vu la convention envoyée par la Mairie de Baule pour la mise à disposition d'un agent,

Après que monsieur SAMIN en est fait lecture au conseil,

Madame le Maire, ayant relevé plusieurs incohérences, demande le report de ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le report de ce point à une date ultérieure.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

- **ADAP (agenda d'accessibilité programmé) : demande d'approbation**

réf : D-2015-045

Madame le Maire laisse la parole à monsieur LORGEOU.

Ce dernier explique l'ADAP aux membres du Conseil.

Il précise que certains travaux d'accessibilité comme ceux pour l'église ou la salle annexe pourront être réalisés par le service technique de la commune.

A contrario, les travaux pour les bâtiments de la médiathèque et du relais d'assistantes maternelles devront faire l'objet de devis de professionnels.

Il informe que les travaux d'accessibilité de la Mairie sont en cours de réalisation.

Il est demandé au conseil de se positionner sur la durée de l'ADAP, soit 3/6/9 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de programmer l'ADAP sur une durée de 6 ans.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Dons d'ordinateurs par le Conseil Départemental

Madame le Maire informe le conseil que suite à une demande écrite de notre part, le Conseil Départemental nous a donné des ordinateurs.

Il est nécessaire d'envisager l'achat de système d'exploitation afin de pouvoir les utiliser. Ils seront affectés essentiellement à l'école en remplacement de ceux déjà existants et utilisés par les élèves actuellement.

Un courrier de remerciement a été adressé au Président du Conseil Départemental.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 29 septembre 2015 à 19h en Maire de Messas.

Séance levée à: 20:00

En mairie, le 03/09/2015
Le Maire
Shiva CHAUVIERE